



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 99398

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration de France Télécom, qui prévoit le regroupement des vingt-six directions régionales en neuf directions territoriales en métropole, et deux dans les DOM-TOM. La direction corse serait intégrée à une direction territoriale basée à Marseille, regroupant la Corse et la région PACA. Ce schéma organisationnel proposé par la direction nationale de France Télécom fait peser une menace sur l'emploi dans l'île et met en péril la qualité de service public. La Corse présente un contexte particulier : géographiquement, l'île est à la fois une région montagneuse (les délais de déplacement y sont donc plus difficiles) et une zone rurale, dont les coûts du réseau et d'intervention sont les plus élevés. Économiquement, le programme exceptionnel d'investissement (PEI) a un fort impact sur les coordinations pour les infrastructures Télécom. Par conséquent, il serait souhaitable, comme le souligne l'ensemble des syndicats, de revoir le projet de la direction nationale et d'opter pour la création d'une véritable direction territoriale corse qui déclinera un service public de qualité et assurera un bassin d'emplois important sur tout le territoire. La Corse doit décider de ses priorités en investissement, afin de développer un projet ambitieux et dynamique, autour d'un aménagement du territoire cohérent. Aussi, il demande au Gouvernement s'il entend étudier attentivement ces propositions et les suites qu'il compte leur réserver. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, France Télécom a lancé un plan de transformation dont la mise en œuvre entraîne une modification de son organisation géographique et du pilotage de ses activités opérationnelles. Les directions régionales, qui représentent le groupe France Télécom auprès des autorités et des acteurs locaux, dont ils sont les interlocuteurs privilégiés, notamment pour tous les sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, sont toutefois maintenues. En Corse, France Télécom s'est engagée dans un programme ambitieux de modernisation de ses réseaux et services, avec pour objectif d'améliorer le service offert. C'est ainsi que le programme d'ouverture à l'ADSL des 166 centraux que compte la Corse est en cours d'achèvement : 135 sont déjà ouverts, 22 le seront d'ici la fin 2006 et les 9 derniers à l'échéance du plan « haut débit pour tous », fin 2007. Compte tenu de la spécificité de la Corse (lois du 13 mai 1991 et du 22 janvier 2002), France Télécom s'engage à ce que la direction régionale de Corse soit non seulement maintenue, mais renforcée. Ainsi, le projet de réorganisation prévoit d'attribuer au directeur régional de Corse la gestion des équipes de France Télécom travaillant en Corse et de l'emploi sur l'île, considérée comme un bassin d'emplois à part entière. Le directeur régional de Corse participera opérationnellement avec trois autres directions régionales à la direction territoriale Sud-Est et sera rattaché fonctionnellement à la direction des relations avec les collectivités locales à Paris. De plus, compte tenu du contexte et des enjeux spécifiques (haut débit, nouveaux services, couverture mobile), des unités opérationnelles ayant comme périmètre de responsabilité le territoire de la direction régionale seront créées : - une unité opérationnelle d'intervention technique basée à Bastia ; - une unité commerciale basée à Ajaccio. Elles seront rattachées, par dérogation, au directeur régional de Corse et animées directement par les divisions nationales. Enfin, France Télécom insiste sur sa volonté de continuer à

impulser en Corse une dynamique d'usage du haut débit au service des Corses et de leur territoire.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99398

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7191

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9886